

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE
DES DISTRICTS DE SUDBURY
ET DE MANITOULIN**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice terminé le 31 mars 2025



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Times Square
1760, rue Regent, unité 4
Sudbury (ON) P3E 3Z8
Canada
Téléphone 705 675 8500
Télécopieur 705 675 7586

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin « l'entité »), qui comprennent

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025
- l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution des actifs nets (de l'insuffisance) pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des gains de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes et tableau, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets (de l'insuffisance), de ses flux de trésorerie et de ses gains de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Points importants - Incertitude importante liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la Note 1 des états financiers, qui indique que l'entité présente un déficit de fonds de roulement et un déficit non affecté de l'actif net en raison de l'insuffisance des revenus par rapport aux dépenses de l'année en cours et des années précédentes.

Comme indiqué dans la Note 1 des états financiers, ces événements ou conditions, ainsi que d'autres éléments présentés dans la Note 1 des états financiers, indiquent l'existence d'incertitudes importantes qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

Notre avis n'est pas modifié sur cette question.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 3

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons notamment aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.R. / S.R.L.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

Le juin 23 2025

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État de la situation financière

Au 31 mars 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme :		
Trésorerie restreinte	1 119 316 \$	1 156 237 \$
Montant à recevoir du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	-	552 670
Comptes à recevoir	677 337	547 407
Charges payées d'avance	92 716	74 150
	<u>1 889 369</u>	<u>2 330 464</u>
Immobilisations (note 3)	5 427	6 105
	<u>1 894 796 \$</u>	<u>2 336 569 \$</u>
Passif et actif net (insuffisance)		
Passif à court terme :		
Découvert bancaire	404 130 \$	378 923 \$
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1 925 301	2 124 245
Montant due à la Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	546 044	-
Vacances à payer	575 252	689,709
Apports reportés (note 8)	566 439	573,524
	<u>4 017 166</u>	<u>3 766 401</u>
Avantages sociaux futurs (note 4)	7 055 241	7 081 418
	<u>11 072 407</u>	<u>10 847 819</u>
Actif net (insuffisance) :		
Sans restrictions:		
Fonctionnement	(1 613 931)	(799 908)
Liés aux employés	(7 631 406)	(7 771 127)
Prélèvement de fonds	62 299	53 680
Immobilisations (note 7)	5 427	6 105
	<u>(9 177 611)</u>	<u>(8 511 250)</u>
Continuité de l'exploitation (note 1)		
Éventualités (note 9)		
Engagements (note 10)		
Dépendance économique (note 14)		
	<u>1 894 796 \$</u>	<u>2 336 569 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil:

Directeur

Directeur

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025, avec informations comparatives pour 2024

	Fonctionnement	Immobilisations	2025 Total	2024 Total
	(tableau)			
Produits :				
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires :				
- Bien-être de l'enfance - fonctionnement	26 560 539 \$	- \$	26 560 539 \$	25 778 222 \$
- Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	112 906	-	112 906	128 347
- Autres	1 161 392	-	1 161 392	199 608
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	75 000	-	75 000	75 000
Allocation spéciale pour enfants	632 586	-	632 586	739 968
Soutien d'autres sociétés	438 735	-	438 735	479 717
Recouvrements	994 652	-	994 652	1 383 859
Autres	387 784	-	387 784	431 316
	30 363 594	-	30 363 594	29 216 037
Charges :				
Salaires	13 067 805	-	13 067 805	12 694 312
Avantages sociaux	3 758 790	-	3 758 790	3 817 367
Déplacement	596 545	-	596 545	698 873
Formation et recrutement	108 931	-	108 931	102 192
Occupation d'immeuble	426 399	-	426 399	401 308
Amortissement des immobilisations	-	678	678	2 083
Achat de services non liés à un cas	239 002	-	239 002	192 873
Achat de services liés à un cas	219 199	-	219 199	216 953
Coûts des maisons d'accueil	10 480 893	-	10 480 893	8 775 835
Besoins personnels des clients	646 136	-	646 136	690 499
Subventions pour adoptions	1 144 304	-	1 144 304	1 053 788
Services médicaux et services connexes	164 151	-	164 151	229 974
Promotion et publicité	40 761	-	40 761	51 839
Bureau	232 041	-	232 041	404 834
Technologie	164 051	-	164 051	238 919
Assurance	653 730	-	653 730	594 702
OACAS and autres frais d'adhésion	77 526	-	77 526	80 013
Divers	50 989	-	50 989	20 961
	32 071 253	678	32 071 931	30 267 325
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant ci-dessous				
	(1 707 659)	(678)	(1 708 337)	(1 051 288)
Récupération de l'excédent d'exploitation de l'année en cours				
	(172 471)	-	(172 471)	(14 423)
Insuffisance des produits par rapport aux charges				
	(1 880 130) \$	(678) \$	(1 880 808) \$	(1 065 711) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État de l'évolution de l'actif net (de l'insuffisance)

Exercice terminé le 31 mars 2025, avec informations comparatives pour 2024

	Sans restrictions			Total Sans restrictions	Immobilisations	2025 Total	2024 Total
	Fonctionnement	Liés aux employés	Prélèvement de fonds				
Actif net (insuffisance), début de l'exercice	(799 908) \$	(7 771 127) \$	53 680 \$	(8 517 355) \$	6 105 \$	(8 511 250) \$	(8 122 299) \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 028 470)	139 721	8 619	(1 880 130)	(678)	(1 880 808)	(1 065 711)
Financement de la réduction du déficit de de l'année précédente	1 214 447	-	-	1 214 447	-	1 214 447	676 760
Actif net (insuffisance), fin de l'exercice	(1 613 931) \$	(7 631 406) \$	62 299 \$	(9 183 038) \$	5 427 \$	(9 177 611) \$	(8 511 250) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 880 808) \$	(1 065 711) \$
Ajustements :		
Amortissement des immobilisations	678	2 083
Provision pour obligations liées à l'emploi	(26 177)	49 273
	<u>(1 906 307)</u>	<u>(1 014 355)</u>
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du au Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux	1 098 714	(2 096 125)
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir	(129 930)	2 573 830
Augmentation des charges payées d'avance	(18 566)	(1 864)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(198 944)	150 022
Diminution des vacances à payer	(114 457)	(19 967)
Diminution des apports reportés	(7 085)	(1 391)
Ajustement de la période précédente	1 214 447	676 760
	<u>(62 128)</u>	<u>266 910</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Augmentation de la trésorerie restreinte	36 921	15 573
	<u>36 921</u>	<u>15 573</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'immobilisations :		
Apports en capital	-	(6 783)
	<u>-</u>	<u>(6 783)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(25 207)	275 700
Endettement bancaire au début de l'exercice	(378 923)	(654 623)
Endettement bancaire, fin de l'exercice	<u>(404 130) \$</u>	<u>(378 923) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin (la « Société ») offre des services de protection de l'enfance dans les districts de Sudbury et de Manitoulin. Elle a été constituée en société sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario et elle est inscrite à titre d'organisme de charité exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Continuité de l'exploitation :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif.

Ces états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif. La base de présentation en continuité d'exploitation assume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses opérations. Il existe un doute important quant au bien-fondé de l'utilisation de l'hypothèse de continuité d'exploitation, car la Société présente un déficit de fonds de roulement et un déficit d'actif net au 31 mars 2025.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dépend du soutien continu du ministère de l'Enfance et des Services sociaux et communautaires et de sa capacité à restaurer et à maintenir des activités durables dans le futur. Rien ne garantit que du financement supplémentaire sera disponible à l'avenir auprès du ministère des Services à l'enfance, des Services sociaux et communautaires ou d'autres sources ou que, s'il est disponible, il pourra être obtenu à des conditions favorables à la Société.

Ces états financiers ne reflètent pas les ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée pour ces états financiers, des ajustements seraient alors nécessaires à la valeur comptable des actifs, aux revenus et dépenses déclarés et aux classifications utilisées dans l'état de la situation financière.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les Normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif.

a) Constatation des produits :

La Société comptabilise les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales, selon la méthode du report, comme décrit ci-après :

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice à laquelle elles se rapportent.

Les subventions et les dons affectés à une période ultérieure sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice ou des exercices où les charges correspondantes seront constatées.

Les subventions approuvées, mais non encore reçues sont constatées à titre de produits.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice ou des exercices où les charges correspondantes seront constatées.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est comptabilisé comme suit :

Immobilisations	Méthode	Période
Mobilier et équipement	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables (suite) :

c) Avantages sociaux futurs des employés :

Les droits de vacances et les heures supplémentaires accumulées sont comptabilisés au fur et à mesure que les droits sont acquis.

La Société comptabilise ses obligations pour les régimes d'avantages sociaux futurs au fur et à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir ces avantages. La détermination actuarielle des obligations d'avantages sociaux futurs utilise la méthode des avantages projetés proportionnellement au service (qui incorpore la meilleure évaluation de la part de la direction des niveaux de rémunération future, autres augmentations des coûts, les âges de retraite des employés et d'autres facteurs actuariels). Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie utile moyenne prévue pour le groupe d'employés.

Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre de prestations constituées résultent des différences entre l'expérience réelle et prévue, en plus des changements faits aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre de prestations constituées. L'évaluation actuarielle la plus récente pour le régime de congé de maladie et le régime d'avantages sociaux a été effectuée le 31 mars 2023.

La quasi-totalité des employés de la Société est admissible à être membres du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), qui est un régime interentreprises à prestations déterminées, rémunération moyenne finale et pension contributive. La Société a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées (note 11).

d) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations, les swaps de taux d'intérêt ainsi que les actifs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements s'imposent, ceux-ci sont portés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables (suite) :

e) Instruments financiers :

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à l'état de la situation financière à leur juste valeur.

Tous les placements dans des instruments de capitaux propres qui se négocient sur un marché actif seront comptabilisés à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à la juste valeur, car ils sont gérés et évalués sur base de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur seront comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, quand ils seraient transférés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une baisse de la juste valeur est désignée autre que temporaire, le montant de la perte est retiré des gains et pertes de réévaluation cumulés et comptabilisés dans l'état des résultats. Lors de la vente, le montant détenu dans les gains et pertes de réévaluation cumulés liés à cet instrument est retiré de l'actif net et reconnu dans l'état des résultats.

Les instruments financiers sont classés selon une hiérarchie de juste valeur qui inclut trois niveaux ayant pour but de décrire la base des données utilisée pour déterminer la juste valeur de ces montants enregistrés à juste valeur, comme décrit ci-dessous.

- | | |
|----------|---|
| Niveau 1 | Les évaluations de la juste valeur sont celles dérivées des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs de nature identiques. |
| Niveau 2 | Les évaluations de la juste valeur sont celles dérivées des données fondées sur le marché autre que les prix cotés qui sont observables pour l'actif au passif, directement ou indirectement. |
| Niveau 3 | Les évaluations de juste valeur sont celles dérivées de techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou du passif qui ne sont pas basés sur des données de marché observables. |

La Société a choisi de comptabiliser les transactions à la date de transaction.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables (suite) :

(f) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations lorsque tous les critères suivants ont été respectés :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause

Aucun passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisé dans ces états financiers. Compte tenu de la nature des actifs, de l'âge des installations et des travaux d'assainissement effectués à ce jour, il a été déterminé qu'il n'y a plus d'obligation légale de la part de l'organisation d'effectuer des efforts d'assainissement.

3. Immobilisations :

2025	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	6 783 \$	1 356 \$	5 427 \$
	6 783 \$	1 356 \$	5 427 \$

2024	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	6 783 \$	678 \$	6 105 \$
	6 783 \$	678 \$	6 105 \$

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2025

4. Avantages sociaux futurs :

La Société maintient divers régimes à prestations et à cotisations déterminées qui offrent autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs à la plupart de ses employés.

Les coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi (incluant les prestations médicales, les soins dentaires, l'assurance-vie et certaines absences rémunérées) associés au service rendu par les employés sont imputés aux résultats chaque année. Le coût est calculé sur une base actuarielle selon la méthode des prestations projetées estimant la fréquence d'utilisation, le coût des services couverts, les meilleures estimations de la direction du rendement des investissements, des augmentations salariales et d'autres facteurs. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur aux fins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes.

L'évaluation complète a été effectuée par un actuaire indépendant au 31 mars 2023.

Le taux d'actualisation utilisé est de 4,85 % (4,85 % en 2023). Les coûts des soins de santé sont présumés d'augmenter de 6,5 % commençant dans la première année, avec une diminution graduelle jusqu'à 4,0 % en 2033.

	2025	2024
Solde, début de l'exercice	5 433 761 \$	5 147 143 \$
Coût des prestations	232 186	223 237
Coût d'intérêt	263 003	248 632
Prestations versées	(254 220)	(157 872)
Pertes (gains) actuariels	170 008	(27 379)
Solde, fin de l'exercice	5 844 738	5 433 761
Gains actuariels non amortis	1 210 503	1 647 657
Passif au titre des prestations constituées, 31 mars	7 055 241 \$	7 081 418 \$

5. Marge de crédit non garantie :

La Société a une marge de crédit non garantie émise par la CIBC d'une limite de 1 750 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel de la CIBC. Aucun montant n'avait été perçu sur cette marge de crédit non garantie au 31 mars 2025 (néant en 2024).

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2025

6. Crédoiteurs et charges à payer :

	2025	2024
Créditeurs à payer	412 619 \$	811 907 \$
Versements du gouvernement	18 551	29 239
REEE à payer	655 589	675 099
Salaires à payer	273 586	334 996
Autres	564 956	273 004
	1 925 301 \$	2 124 245 \$

7. Fonds investis en immobilisations :

Les fonds investis en immobilisations sont calculés comme suit :

	2025	2024
Solde, début de l'exercice	6 105 \$	1 405 \$
Acquisition d'immobilisations	–	6 783
Moins : amortissement des immobilisations	(878)	(2 083)
Solde, fin de l'exercice	5 427 \$	6 105 \$

8. Apports reportés :

	2025	2024
Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	463 727 \$	481 138 \$
Autres	102 712	92 386
	566 439 \$	573 524 \$

9. Éventualités :

La Société est impliquée dans des procès et litiges, incluant « Mother Risk » et « Sixties Swap », dont le résultat ne peut être déterminé pour l'instant. Le cas échéant, les pertes liées à ces éventualités seront comptabilisées dans les périodes au cours desquelles ces procès et litiges seront réglés.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2025

10. Engagements :

La Société s'est engagée à effectuer des paiements de location annuels minimaux aux termes d'un contrat de location pour la location d'un immeuble. L'entente est d'une durée de 20 ans se terminant le 30 septembre 2042 et prévoit un montant annuel de base de 225 000 \$, plus le coût du rajustement annuel en fonction de l'inflation de 3 %.

11. Régime de retraite :

La Société verse des cotisations au régime OMERS, qui est un régime interentreprises, au nom de certains membres de son personnel. Le régime est un régime à prestations déterminées qui précise le montant de la prestation de retraite que le retraité touchera, lequel montant est calculé en fonction de la durée de service et du salaire.

OMERS fournit des services de pension à plus de 600 000 participants actifs et retraités et à environ 1 000 employeurs. Chaque année, un actuaire indépendant détermine le niveau de capitalisation du régime de retraite principal d'OMERS (le « Régime ») en comparant la valeur actuarielle des actifs investis à la valeur actualisée estimative de toutes les prestations de retraite que les participants ont acquises à ce jour. La plus récente évaluation actuarielle du Régime a été effectuée le 31 décembre 2024. Les résultats de cette évaluation ont révélé un passif actuariel total, sur la base de la continuité des activités, de 142 489 M\$ (136 185 M \$ au 31 décembre 2023) au titre des prestations constituées aux fins des services; l'actif actuariel total au titre de la continuité des activités s'établissait à 139 576 M\$ (131 983 M\$ au 31 décembre 2023), ce qui donne lieu à un déficit actuariel sur la base de la continuité des activités de 2 913 M\$ (4 202 M\$ au 31 décembre 2023).

La somme versée à OMERS au 31 mars 2025 s'élevait à 1 233 057 \$ (1 245 507 \$ au 31 mars 2024) pour le service courant et est incluse à titre de charge dans l'état des résultats.

12. Risques financiers :

(a) Risque de crédit et de marché :

La Société n'a pas d'exposition significative aux risques de crédit ou de marché.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. La Société prépare les prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2025

12. Risques financiers (suite) :

(c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de perte financière causée par les fluctuations de la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée à ce risque sur ses investissements portant intérêt, ses prêts bancaires et sa dette à long terme.

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice antérieur dans l'exposition au risque ou politique, procédures et méthodes utilisées pour mesurer le risque.

13. Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public :

Pour l'année civile terminée le 31 décembre 2024, la Société est en conformité avec la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public et la Loi de 2004 modifiant la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

14. Dépendance économique:

La Société reçoit environ 91,6 % (90,3 % en 2024) de son financement admissible du MCCSS. L'avenir de la Société dépend de la capacité du MCCSS à fournir un financement continu suffisant pour répondre aux besoins des années en cours et à venir.

15. Régime enregistré d'épargne-études (REEE):

La directive politique CW004-18 du ministère exige que la Société utilise les fonds équivalents au paiement à la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) fédérale de juin 2016 reçu du gouvernement fédéral pour établir des Régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE ») pour les enfants admissibles pris en charge, tels que définis par ledit directive politique.

La Société est tenue de détenir des REEE au nom d'un enfant ou d'un jeune jusqu'à ce que l'enfant ou le jeune s'inscrit à un programme d'études ou de formation postsecondaire admissible ou atteint l'âge de 25 ans ou a quitté la garde, et la Société transférera les fonds du REEE à la personne responsable de l'enfant ou du jeune.

Pour l'exercice en cours, la Société a reçu la PUGE et l'équivalent de la PUGE pour 134 enfants et jeunes admissibles cumulatifs, et la Société détient 467 REEE au nom des enfants et les jeunes pris en charge.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2025

15. Régime enregistré d'épargne-études (REEE) (suite) :

Un sommaire des cotisations versées aux REEE et du montant restant dans les comptes de la Société est le suivant :

PUGE non distribuée et financement équivalent à la PUGE inclus dans les comptes créditeurs et charge à payer de la Société au 31 mars 2024	675 099 \$
Reception de l'équivalent des fonds de la PUGE	96 240
Reception du transfert de REEE d'une autre société d'aide à l'enfance	–
Cotisations aux REEE	(111 850)
Les jeunes d'une ESVJ (Entente sur les services volontaires pour les jeunes) rachat d'épargne versé à ESVJ	(3 900)
<hr/>	
PUGE non distribuée et financement équivalent à la PUGE inclus dans les comptes créditeurs et charge à payer de la Société au 31 mars 2025	655 589 \$

Un résumé des montants détenus en fiducie concernant les REEE qui ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers sont les suivantes :

Valeur totale de tous les REEE au 31 mars 2024	2 080 361 \$
Changement au cours de l'année :	
Cotisations au REEE	60 700
Réception des Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	10 508
Réception des Bon d'études canadien (BEC)	11 700
Transferts aux soignant	(19 505)
Rachat des REEE	(58 715)
Fermeture des REEE	–
Augmentation des investissements	189 749
<hr/>	
Valeur totale de tous les REEE au 31 mars 2025	2 274 798 \$

16. Informations comparatives :

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Tableau des activités de fonctionnement

Exercice terminé le 31 mars 2025, avec les chiffres correspondants de 2024

	Bien-être de l'enfance	Relié à l'emploi	Subventions ciblées	Indépendance	Liaison en éducation	Équipes pour l'avancement de l'éducation de l'Ontario	Les merveilleux enfants de Wendy	Prélèvement de fonds	Total 2025	Total 2024
Produits :										
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires :										
- Bien-être de l'enfance - fonctionnement	26 560 539	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	26 560 539	\$ 25 778 222
- Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	-	-	112 906	-	-	-	-	-	112 906	128 347
- Autres	957 274	-	-	107 095	97 023	-	-	-	1 161 392	199 608
Ministère des Collèges et Universités	-	-	-	-	-	75 000	-	-	75 000	75 000
Allocation spéciale pour enfants	632 586	-	-	-	-	-	-	-	632 586	739 968
Soutien d'autres sociétés	438 735	-	-	-	-	-	-	-	438 735	479 717
Recouvrements	994 652	-	-	-	-	-	-	-	994 652	1 383 859
Autres	192 172	-	-	-	-	-	170 000	25 612	387 784	431 316
	29 775 958	-	112 906	107 095	97 023	75 000	170 000	25 612	30 363 594	29 216 037
Charges :										
Salaires	12 551 522	139 721	-	92 218	80 620	33 724	170 000	-	13 067 805	12 694 312
Avantages sociaux	3 727 132	-	-	12 966	12 416	6 276	-	-	3 758 790	3 817 367
Déplacement	580,795	-	468	1 911	2 987	10 384	-	-	596 545	698 873
Formation et recrutement	108 931	-	-	-	-	-	-	-	108 931	102 192
Occupation d'immeuble	426 399	-	-	-	-	-	-	-	426 399	401 308
Achat de services non liés à un cas	238 938	-	-	-	-	-	-	64	239 002	192 873
Achat de services liés à un cas	211 504	-	-	-	-	-	-	7 695	219 199	216 953
Coûts des maisons d'accueil	10 480 582	-	-	-	-	-	-	311	10 480 893	8 775 835
Besoins personnels des clients	524 775	-	112 438	-	-	-	-	8 923	646 136	690 499
Subventions pour adoptions	1 144 304	-	-	-	-	-	-	-	1 144 304	1 053 788
Services médicaux et services connexes	164 151	-	-	-	-	-	-	-	164 151	229 974
Promotion et publicité	40 761	-	-	-	-	-	-	-	40 761	51 839
Bureau	223 541	-	-	-	-	-	-	-	223 541	404 834
Technologie	164 051	-	-	-	1 000	7 500	-	-	172 551	238 919
Assurance	653 730	-	-	-	-	-	-	-	653 730	594 702
OACAS and autres frais d'adhésion	77 526	-	-	-	-	-	-	-	77 526	80 013
Divers	33 873	-	-	-	-	17 116	-	-	50 989	20 961
	31 352 515	139 721	112 906	107 095	97 023	75 000	170 000	16 993	32 071 253	30 265 242
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	(1 576 557)	(139 721)	-	-	-	-	-	8 619	(1 707 659)	(1 049 205)
Récupération de l'excédent d'exploitation de l'année en cours	(172 471)	-	-	-	-	-	-	-	(172 471)	(14 423)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 749 028)	(139 721)	-	-	-	-	-	8 619	(1 880 130)	(1 063 628)